

Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par K.CAFE  
Tel : 01.64.71.77.61  
Courriel : [katia.cafe@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:katia.cafe@seine-et-marne.gouv.fr)

Melun, le 18 juin 2025

**Le préfet de Seine-et-Marne**

à

**Destinataires in fine**

**Objet :** F64707 – Ligne 229000 - Arrêté préfectoral de dérogation concernant le bruit.

**P.I. :** - Arrêté préfectoral n°2025-19/DCSE/BPE/EXP du 18 juin 2025,  
- Un certificat d'affichage à me retourner signé à la fin de la période d'affichage.

Dans le cadre des travaux de renouvellement des infrastructures ferroviaires de la ligne n°001 000 de Paris Est à Mulhouse Ville, SNCF Réseau a sollicité une demande d'arrêté temporaire portant dérogation aux dispositions de l'arrêté en vigueur relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté afférent, autorisant SNF Réseau à effectuer les travaux de renouvellement du matériel ferroviaire du 19 mai 2025 au 23 août 2025 inclus en dehors des plages horaires autorisées.

Vous voudrez bien procéder à l'affichage de cet arrêté dès réception et durant toute la durée des travaux à des endroits particulièrement visibles afin que le plus grand nombre de personnes puisse en prendre connaissance (mairie, emplacements réservés aux communications officielles, édifices publics, marchés...). A la fin de cette période, je vous remercie de m'adresser le certificat d'affichage joint attestant de la bonne exécution de cette mesure.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous communiquer, si nécessaire, toute information complémentaire.

  
Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture

Sébastien LIME

Destinataires :

- Madame le maire de **NANGIS**

- Messieurs les maires :

- de **PONTAULT COMBAULT**

- d'**EMERAINVILLE**

- de **ROISSY EN BRIE**

- de **MORMANT**

- de **GRANDPUITS BAILLY CARROIS**

- de **SAINT LOUP DE NAUD**

- de **LONGUEVILLE**

- de **GOUAIX.**

Destinataires d'une copie pour information à :

- M. le sous-préfet de Provins,

- M. le sous-préfet de Torcy,

- Mme la déléguée départementale de Seine-et-Marne de l'ARS Île de France.